



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2026\_042

L'an deux mille vingt-six, le **28 Avril** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Sainte Agathe d'Aliermont.  
Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet :Subvention Amicale des Pompiers

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 31

Absents :

Absents excusés : 2

Pouvoirs :2  
Votants :33  
  
Pour :33  
Contre :  
Abstention :

Secrétaire de séance :  
M. Martial Pépin

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme LAFORETS Catherine
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky Abs donne pourvoir à M Carment, M. CARMENT Pascal
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. FOURAY Michael
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. CARPENTIER Laurent, Mme TAILLEUX, M. DUPUIS François, Mme LAFOLIE Nicolle
GRANDCOURT	M. JACOB Patrice, M. CARBONNIER Romain
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DOUVILLE Dominique, Mme MARTEL Régine, M. RIMBERT Matthieu, Mme MAINNEMARRE Florine, M BRETON Gauthier, M FOUCOUT Marc
OSMOY-SAINT-VALERY	M. LECAVELIER Mickael, Mme PIQUET Ludivine
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé
PUISINVAL	M. DELESTRÉES David
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc
SAINTE-PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine Abs donne pourvoir à M. Grandsire.
WANCHY-CAPVAL	M. TAFFIN Guy, Mme PLAIDEAU Delphine

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Londinières,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Londinières ;

Vu la demande de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Londinières sollicitant une participation financière exceptionnelle à l'occasion de l'organisation des manifestations liées à son 90e anniversaire ;

Considérant que l'Amicale des sapeurs-pompiers de Londinières participe à la vie locale et contribue au maintien du lien social autour du centre de secours de Londinières ;

Considérant que l'organisation du 90e anniversaire de l'Amicale constitue un événement exceptionnel, à caractère local, fédérateur et ouvert au territoire ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes de Londinières de soutenir cette manifestation, en reconnaissance de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et de leur rôle essentiel au service de la population ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

Article 1 :

D'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Londinières, à l'occasion de son 90e anniversaire, pour un montant de 500 €.

Article 2 :

Dit que cette subvention sera versée à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Londinières sur présentation des éléments nécessaires au mandatement.

Article 3 :

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la Communauté de Communes de Londinières.

Article 4 :

Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Présidente,  
BILOQUET Armelle

